

zone à bâtir : daillon - pomeiron

affectation de zones

- zone vieux village (VV)
zone résidence coteau, villas (R4)
zone artisanale (A1)
zone de constructions et d'installations publiques (ZIG A)
zone de constructions et d'installations publiques (ZIG B)
zone extraction/dépôts de matériaux
zone à aménager
zone archéologique
bâtiments intéressants

DSIII
DSII
DSII
DSIII
DSIII
DSIII

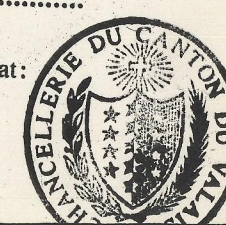
Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 10 JUIN 1997

Droit de sceau: Fr. 200

L'autorité:

Le chancelier d'Etat:

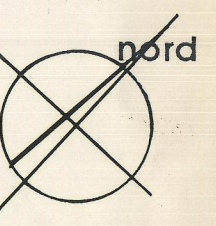


communauté d'étude pour l'aménagement du territoire

martigny - sion
ami delaloy
j+n. widmann

échelle : 1 / 2'000

date : janvier 1997



adopté par le Conseil communal en séance du : 14.05.1992

le président : *M. Ami* le secrétaire : *M. Delaloy*

approuvé par le Conseil général en séance du : 25.03.1997

le président : *M. Ami* le secrétaire : *M. Delaloy*

homologué par le Conseil d'Etat en séance du :

